

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
COMMUNE DE BURGALAYS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 06 novembre 2015

Date de convocation : 22 octobre 2015  
Date d'affichage : 22 octobre 2015  
Nombre de Conseillers  
- En exercice : 10  
- Présents : 10  
- Votants : 10  
Objet : Fixation des prix du bois d'affouage

L'an deux mille quinze, le 06 novembre, le Conseil Municipal de BURGALAYS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LADEVEZE Alain, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes CORREGE Armandine, CASTEX Claude, DENARD Antonia  
Mrs LADEVEZE Alain, AMIEL José, LOO Jean-Pierre, PADOVANI Christian, PEFAURE Eric,  
MANENT Jean, DESPORTES Fabrice.

SECRETÀIRE DE SÉANCE : Mme CASTEX Claude

**LA SÉANCE EST OUVERTE,**

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal qu'en date du 13 septembre 2002, le Conseil Municipal de l'époque avait pris une délibération fixant les prix du bois attribué au titre de l'affouage.

Le prix avait été fixé à 10€ le stère.

Monsieur le Maire rappelle aussi les modalités d'attribution fixée par la délibération du 13 juillet 2001 :

- L'attribution de toute coupe est réservée aux habitants de Burgalays résident en permanence sur la commune,
- Tout abus dans la demande sera refusé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif

- du stère à 11 € HT.
- Les modalités d'attribution restent inchangées.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

LE MAIRE.



AR PREFECTURE

031-213100926-20151106-2015\_43-DE  
Reçu le 12/11/2015

2015 - 43